

«Nous avons tiré les leçons de l'affaire Skander Vogt»

Par le 07.03.2011 à 22:17

Denis Froidevaux fait le point sur son action à la tête du Service pénitentiaire

Sur le mur de son bureau installé dans les anciennes Câbleries de Cossonay, un sabre d'officier et le plan d'un terrain de golf où il a réussi des coups de champion. Denis Froidevaux a pris possession des lieux il y a huit mois. Le ministre Philippe Leuba lui avait demandé de prendre la tête du Service pénitentiaire vaudois (SPEN) à titre intérimaire.

C'était en juillet 2010. Le juge Claude Rouiller venait de remettre son rapport sur l'affaire Skander Vogt. A l'époque, Denis Froidevaux dirigeait le Service de la sécurité civile et militaire, après avoir été notamment secrétaire général du Département de la sécurité et de l'environnement. Sa mission: remettre d'aplomb les prisons vaudoises. Un petit monde où se côtoient 720 détenus et 500 agents du service pénitentiaire. «L'essentiel du travail est fait», dit le chef du SPEN. Alors que le parlement questionne le ministre Leuba sur sa réforme pénitentiaire, Denis Froidevaux a accepté de faire le point sur son action.

Direction inadaptée

Son travail a commencé par un constat: «Les agents pénitentiaires se sont révélés très motivés mais aussi profondément affectés. Ils ont ressenti le décès de Skander Vogt, le 11 mars 2010 aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), comme un échec professionnel, qui a provoqué une grande souffrance.» Cette mort hautement médiatisée a alors agi comme un catalyseur qui a révélé progressivement deux réalités.

Premier constat: «Au sommet du SPEN, la direction était inadaptée pour un service de cette taille.» Elle se réduisait à la cheffe du service, un responsable financier, un responsable administratif. «D'où un grand flottement dans toute la hiérarchie.» Le problème était identifié de longue date. Une vingtaine d'audits menés dans les dix dernières années avaient conduit à 200 recommandations. Cette feuille de route vitale était restée lettre morte.

Alors Denis Froidevaux a choisi de «commencer par repenser la tête avant de muscler le corps.» Le SPEN dispose désormais d'un état-major renforcé par six engagements. Ensuite, l'organisation des établissements a été revue de façon à établir «des processus décrits et appliqués», «des sphères de compétences claires et connues» et «une structure standardisée». Le règlement de problèmes antérieurs a conduit à trois licenciements. Tandis qu'une quinzaine d'engagements étaient effectués.

Vient le deuxième constat: un cinquième des détenus des prisons vaudoises relèvent de pathologies psychiatriques. A ce titre, ils sont l'objet de mesures d'internement de durée indéterminée alors que le délit pour lequel ils ont été condamnés est souvent peu grave. Skander Vogt était dans ce cas. «Ces détenus ont besoin d'une prise en charge spécifique, adéquate sur le plan médical et socio-éducatif», indique Denis Froidevaux.

«Le Conseil d'Etat a pris conscience de l'acuité du problème», poursuit le chef du SPEN. Ministre de l'Intérieur, Philippe Leuba n'est plus seul au front. En mai, il tiendra conférence de presse avec

Pierre-Yves Maillard, ministre de la Santé et donc responsable de la médecine pénitentiaire. Les deux conseillers d'Etat présenteront ensemble les nouvelles infrastructures qui seront construites dans le canton. Et le renforcement du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire.

Conclusion de Denis Froidevaux: «Le drame de Skander Vogt a fait tomber un château de cartes et nous a contraints à regarder la réalité en face.»

EPO Toujours davantage d'internements